MODÈLE DE NOTE DE SYNTHÈSE POUR PRÉSENTATION À L’ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE ET SERVANT ENSUITE À LA RÉDACTION DE LA DÉLIBÉRATION

CONVENTION D’INSPECTION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS ET EPCI

Monsieur le Maire[[1]](#footnote-1)/Président expose que le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, modifié, article 5 autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour la mise à disposition d’un agent chargé d’assurer une fonction d’inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Cette mission est proposée aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d’exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il sera proposé au conseil municipal[[2]](#footnote-2)/conseil communautaire/ comité syndical /… **(à remplacer ensuite par le délibéré dans le corps de la délibération)**:

* d’autoriser Monsieur le Maire/Président à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l’Eure et ce, conformément à l’exemplaire exposé ci-après
* d’autoriser Monsieur le Maire/Président à procéder à toutes formalités afférentes

1. A adapter en fonction de la qualité de l’exécutif [↑](#footnote-ref-1)
2. A adapter en fonction de la qualité de l’assemblée délibérante [↑](#footnote-ref-2)